



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 16 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	18
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
6 février 2026	
DATE D’AFFICHAGE	
20 FEV. 2026	
Codification : 9.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 20 FEV. 2026 et publication du 20 FEV 2026 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-six, le **seize février**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le six février deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

Absente sans pouvoir : Isabelle ROUVIDAN

Secrétaire de séance : André ALEX

OBJET : 2026-005 : Convention d'objectifs et de financement 2026-2029 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, La Soupe Au Caillou et Roannais Agglomération pour l'Espace de Vie Sociale (EVS)

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention d'objectifs et de financement avec l'association La Soupe Au Caillou, la CAF et Roannais Agglomération pour l'Espace de Vie Sociale (EVS) pour la continuité d'un EVS dans les locaux de la médiathèque pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

La précédente convention étant arrivée à échéance, une nouvelle convention est soumise à l'approbation du conseil municipal pour la période 2026–2029.

La présente convention a pour objet de :

- Confirmer l'inscription de l'Espace de Vie Sociale dans une démarche de projet,
- Définir les modes d'interventions de chaque partenaire financier en référence à ses propres orientations et en tenant compte des dispositifs existants (contrat enfance jeunesse, contrat éducatif local...),
- Prévoir des moyens pour la mise en œuvre du projet.

L'espace de Vie Sociale La Soupe au Caillou a pour but le mieux vivre ensemble sur la commune de Perreux et ses alentours. Au travers de son projet, de ses actions et de ses structures, l'espace de vie sociale vise à favoriser la socialisation, la prise de responsabilités et le développement de la citoyenneté dans un esprit d'ouverture et de tolérance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260216-2026-005-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2026
Publication : 20/02/2026

La commune considère la mise en place d'une politique d'action sociale pour toutes les populations comme un axe fort de l'action municipale pour le développement de services auprès des habitants dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et l'intergénérationnel.

Le projet de développement social actuel a pour objectif de consolider et développer les missions de l'E.V.S.

Il s'agit de l'animation sociale :

- De lutte contre l'isolement,
- De renforcement du lien social,
- De préconiser les structures et actions de l'E.V.S.

Pour le nouveau projet, la méthode de diagnostic participatif sera mise en œuvre pour répondre au plus près et au plus juste aux besoins des habitants.

Cette démarche permettra la finalisation d'un projet de développement social territorial grâce à l'analyse approfondie des causes des problématiques, des ressources du territoire et une co-construction de ce projet.

Cette convention permet également de :

- fixer les modalités de versement de cette subvention ;
- mettre à disposition au profit de l'association les locaux de la médiathèque ainsi que les moyens matériels ;
- structurer de manière générale les relations entre lesdites parties (durée de la convention, évaluation, sanctions en cas de non-respect des obligations ...)

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** cette convention EVS 2026 / 2029 avec l'association la Soupe au Caillou, la CAF et Roannais Agglomération pour l'EVS.
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 16 février 2026

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

André ALEX